

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00797 Numéro SIREN : 878 466 044 Nom ou dénomination : A'R NET

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2023 sous le numéro de dépôt 5750

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise SARL A'R Net										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 17 Cours Victor Hugo 47000 AGEN															
SIRET		8 7 8 4 6 6 0 4 4 0 0 0 2 0													
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2									
										Exercice N clos le					
										13/11/2020/21/21					
ACTIF										Brut		Amortissements-Provisions		Net	
										1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012							
		Autres *		014				016							
		Immobilitisations corporelles *		028		13 309		030		1 939		11 370			
		Immobilitisations financières * (1)		040		1 375		042				1 375			
		Total I (5)		044		14 684		048		1 939		12 745			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		1 636		052				1 636			
		Marchandises *		060				062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		74		066				74				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		28 227		070				28 227			
		Autres * (3)		072		2 444		074				2 444			
	Valeurs mobilières de placement		080				082								
	Disponibilités		084		3 684		086				3 684				
	Charges constatées d'avance *		092		4 331		094				4 331				
	Total II		096		40 397		098				40 397				
	Total général (I + II)		110		55 081		112		1 939		53 142				
PASSIF												Exercice N		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						1 000				
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126						100				
	Réserves réglementées *				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131				132								
	Report à nouveau				134						4 776				
	Résultat de l'exercice				136						572				
	Subventions d'investissement				137										
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142						6 448				
Provisions pour risques et charges				Total II		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						431				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166						13 242				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169		8 263		172				33 021				
	Produits constatés d'avance				174										
Total III				176						46 694					
Total général (I + II + III)				180						53 142					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				(4)		Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197				(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				(5)		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					
*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD															

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SARL A'R Net** Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le **31/12/2022**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens	215	dont export et livraisons intracommunautaires	214		
		Services *	217		218	164 532	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224				
	Subventions d'exploitations reçues		226				
	Autres produits		230	325			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	164 857	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234				
	Variation de stocks (marchandises) *		236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	5 876			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240	(1 636)			
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : 4 122 – mobilier : – immobilier :	242	81 700			
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	517	244	1 129	
	Rémunérations du personnel *		250	68 033			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	6 361			
	Dotations aux amortissements *		254	1 329			
	Dotations aux provisions		256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		262	168	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	162 960	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	1 897
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	265	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	815	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices *		(VII)			306	245	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	572
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	572	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	245			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	815	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Détachements	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991					
	ZPANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 duodecies E)	641		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	1 632	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	1 632	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2023

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SARL A'R Net Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 700	442		444		446	4 700		
	Installations générales agencements divers	450	601	452	1 683	454		456	2 284		
	Matériel de transport	460		462	4 658	464		466	4 658		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 668	474		476	1 668		
Immobilisations financières		480	675	482	700	484		486	1 375		
TOTAL		490	5 976	492	8 708	494		496	14 684		

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	474	532	725	534		536	1 199	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	136	542	206	544		546	343	
	Matériel de transport	550		552	40	554		556	40	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	358	564		566	358	
TOTAL		570	610	572	1 329	574		576	1 939	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL A'R Net		*Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Autres immobilisations incorporelles	700	705	2		
Terrains	710	715	3		
Constructions	720	725	4		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	5		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	6		
Matériel de transport	750	755	7		
Autres immobilisations corporelles	760	765	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		
TOTAL		770	775	780	
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-11-2 du CGI)		982 bis			
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter			
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		960			
Total des déficits restant à reporter		970			
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380			
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			
N° du centre de gestion agréé		388			
Montant de la TVA collectée		374	2 7 6 2 3		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	1 2 0 6 6		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤

Désignation de l'entreprise: SARL A'R Net Néant ☐ *

Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: 376 6,00

Dont apprentis 657

Dont handicapés 651

Effectifs affectés à l'activité artisanale 861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 108 164 532

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées 118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 119

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges 105

TOTAL 1 106 164 532

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 115 3

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation 143

Subventions d'exploitation reçues 113

Variation positive des stocks 111 1 636

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée 116 322

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation 153

TOTAL 2 144 1 961

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats 121 5 876

Variation négative des stocks 145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances 125 68 859

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 146

Taxes déductibles de la valeur ajoutée 133

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 148 168

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée 128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 150

TOTAL 3 152 74 903

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137 91 590

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). 117 91 590

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020 X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois) 022 164 532 Effectifs au sens de la CVAE * 023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) 026

Période de référence 024 0 1 / 0 1 / 2 0 2 2 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2

Date de cessation / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

A'R NET

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 189 Boulevard de la Liberté 47 000 AGEN
878 466 044 RCS AGEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le 28 juin,
A 18 heures
Au siège social à AGEN

Monsieur Gislain MANZONI
Demeurant 79 Chemin de Giretis 47 480 BAJAMONT

Propriétaire de 50% des 100 parts sociales de 10,00 euros composant le capital social de la société A'R NET

Associé et co-gérant de ladite Société,

Et Madame Léna MANZONI (née FLICHOT)
Demeurant 79 Chemin de Giretis 47 480 BAJAMONT

Propriétaire de 50% des 100 parts sociales de 10,00 euros composant le capital social de la société A'R NET

Associé et co-gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Gislain MANZONI, associé, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la gérance
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

an 21

PREMIERE DECISION

Les associés, sur la base du rapport de gestion que le gérant a rédigé, approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Les associés prennent acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 572,04 euros la somme de 572,04,80 euros au compte de « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 5 347,88 euros.

TROISIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les associés ont dressé et signé le présent procès-verbal.

Léna MANZONI

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'M' followed by a horizontal stroke.

Gislain MANZONI

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' and 'M' followed by a horizontal stroke.